

## **Conseil des Jeunes d'Ecublens**

**Procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 05.06.2020, 14h salle Federer CSCE**

**Prise de PV : Alan Gil**

Présents :

- , Président
- , Secrétaire générale -
- , Trésorier
- Nemanja Momcilovic, responsable événementiel
- Benjamin Barbotin, responsable marketing
- ..., responsable communication
- 

5 Jeunes domiciliés à Ecublens (tous membres de Commissions du Conseil des Jeunes), représentants du Conseil Communal, M. Jean-Louis Radice pour représenter la Municipalité, M. Steve Renggli délégué Jeunesse.

Julien Donzel ouvre la séance à 14h15 en souhaitant la bienvenue à tous et remercie les représentants des autres organes communaux d'être venu manifester leur intérêt ; il précise que les votes se font à main levée des jeunes, mais que les interventions de la part des non-membres sont les bienvenues.

Il ne s'inquiète pas du relativement petit nombre de jeunes ; la présence augmentera naturellement avec le nombre de membres, qui croîtra principalement avec les événements.

Il présente l'ordre du jour de l'Assemblée : le gros morceaux consistera à discuter et faire voter les différents projets du Bureau, mais les propositions des Jeunes seront aussi discutées s'il y en a.

JD présente le rapport d'activité 2019 à l'Assemblée ; il revient notamment sur les progrès faits sur la mise en place et les leçons tirés du marketing de la soirée des jeunes citoyens.

JD présente les projets en perspective pour le Conseil des Jeunes.

Il s'agit d'une part d'un programme de sensibilisation, qui portera sur la thématique du sexisme ; ceci se fera au moyen d'intervention chez les jeunes, par exemple avec un concours d'improvisation coordonné avec la direction du Pontet, de récolte de témoignages ensuite mis en BD et diffusés, d'une campagne de communication plus générale, et d'un cycle de conférences sur cette problématique.

D'autre part, les événements auront lieu régulièrement dès la période de mars-avril : le Bureau vise quatre conférences réparties sur l'année, quatre fêtes avant et après la période d'examen et la rentrée, et quatre événements culturels de plus grande ampleur qui seraient organisés au rythme de 1 par saison (printemps – îlots sportifs, été – scène au Venoge Festival, automne – fête de la bière, hiver – marché de Noël).

La commission aménagements a constaté que le Conseil des Jeunes n'est pas le plus à même de gérer ce genre de projets à long terme avec des investissements conséquents ; elle conseille de se limiter à la compétence de proposition et de renvoyer cette tâche au Bureau, voire directement à l'Assemblée.

La commission aménagements a tout de même préparé plusieurs réflexions à proposer à la Municipalité, sur adoption de l'Assemblée.

JD précise que pour un projet de proposition est accepté, la commission s'occuperait de préparer un dossier de proposition complet, qui serait approuvé par le Bureau et ensuite communiqué à la Municipalité. La commission ne serait dissoute en pratique qu'une fois ce travail terminé.

### Propositions de la Commissions d'aménagements :

- Création d'un nouveau bâtiment pouvant servir de refuge, salle de fête ou lieu de rencontre dans le quartier de Larges-Pièces.

*JD : Ce projet vise à répondre au fait que l'actuel refuge est surbooké, même avant que la salle du Motty ne soit plus disponible. En plus, il fait double effet avec le désir du Service de l'urbanisme de développer le quartier Larges-Pièces.*

*Municipalité : La Municipalité se réjouit du dialogue que le Conseil des Jeunes a déjà entretenu avec les autres Services.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Installation à la Place de Fêtes du Pontet d'un bar éphémère.

*JD : Il manque actuellement à Ecublens de lieu de rencontre, terrasse, qui soit centrée et facilement accessible à pied. Le modèle du bar éphémère de Montriond, à Lausanne, montre que l'installation et l'exploitation sont possibles et peuvent être profitables.*

*CC : L'intérêt des Jeunes pour la vie de la Commune est apprécié, et l'idée d'un lieu de rencontre profiterait à plus de monde que seuls les 15-25 ans.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Installation d'une piste vita et aménagements d'espaces de pique-nique le long de la Venoge et derrière la moraine

*JD : Le but de ceci est de valoriser les lieux de promenade d'Ecublens, toujours en alignement avec ce qui est dans le plan de développement du Service de l'Urbanisme. Une piste vita ne présente a priori pas les plus grands problèmes de zonage LAT, puisque la forêt derrière la moraine a déjà des sentiers de promenade. L'installation peut se faire en un été par une équipe de volontaires motivé.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Installation à Renges d'un espace couvert public et de zones de pic-nic avec cratères à barbecue

*JD : parle d'expérience quand il dit qu'il n'y a nulle part où se rencontrer dans le sud de la Commune. Le Service de l'urbanisme cherche un projet pour un aménagement public à Renges ; un espace couvert dans le style du refuge de Sauvabelin (en bois, ouvert mais protège du vent) avec un espace vert et des places de barbecue comme on en voit à Vidy ferait du lieu un endroit de rencontre facilement accessible et très utile, notamment en été.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Encourager la mobilité douce dans Ecublens :
  - Installation de stations publibike plus nombreuses dans les centres d'habitation ;
  - Apporter une aide logistique au service publibike pour assurer la recharge électrique des vélos ;
  - Subventionner les abonnements publibike des jeunes d'Ecublens

**JD :** La commune souffre de peu de mobilité intérieure, étant étalée tout en longueur, avec en plus des points d'étranglements réguliers pour les voitures. Une offre publibike soutenue permettrait une meilleure circulation des personnes – sans parler des autres bénéfices indirects.

**Municipalité :** il existe déjà des stations publibike à Ecublens, et d'autres sont prévues. Cette démarche est encouragée : cependant, l'expression du soutien du Conseil des Jeunes est utile pour donner plus de poids à l'argument et vaut quand même la peine d'être donné.

**Résultat du vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 1**

**Abstentions : 0**

- Demander d'élargir les zones d'activité des tl et des tpm, afin que les correspondances entre les bus des deux compagnies soient mieux coordonnées; augmenter la fréquence des bus jusqu'à minimum 3 par heure

**JD :** Ecublens est un peu dans l'arrondissement oublié des tl ; le métro n'est facilement accessible que pour la population au nord de la commune, et les quartiers du sud sont de facto séparés. Le bus 33 ne fait pas le lien avec les autres lignes en Venoge-Sud, et les lignes du TPM qui font le lien Echandens-EPFL en passant par Villars passent trop peu souvent ; le but est que la fréquence en journée soit de 4 bus par heure, et plus souvent aux heures de pointe, ce qui est toujours moins que les relations de l'Est lausannois.

**Municipalité :** les discussions avec les tl sont toujours compliquées, pour toute une série de facteurs. Cependant, la demande expresse des jeunes renforce la position de négociation et vaut en tout cas la peine d'être transmise.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Revalorisation du Parc Mont-Souplia :
  - Installation d'éclairage public au parc Mont-Souplia
  - Travaux d'aménagements pour aplanir le parc et remettre en état les chemins abîmés par les racines des arbres.
  - Installation de point d'eau
  - Installation d'un food-truck

**JD :** Le parc Mont-Souplia est un lieu qui a beaucoup de potentiel, comme l'a de nouveau remarqué le Service de l'Urbanisme. En faire un point d'arrivée ou de départ de la piste vita derrière la moraine serait un bonus ; mais il vaudrait la peine d'être rendu agréable ne serait-ce que pour la nouvelle population de Croset-Parc.

**CC :** Il est intéressant de noter les synergies naturelles entre les différentes propositions du Conseil des Jeunes ; elles se renforcent mutuellement et vont dans un sens clair.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Encourager le commerce de produits durables et/ou locaux
  - Améliorer l'accessibilité de ces produits à la population (nouveaux espaces de vente, subventions)
  - Tenir un marché hebdomadaire sur place François-Silvant

**JD :** *les jeunes sont concernés en premier lieu par les questions de commerce local ; mais en plus, la commune d'Ecublens se targue d'être aussi une commune paysanne. Pourtant, il faut vouloir pour pouvoir trouver des produits des paysans de la Commune. C'est on ne peut plus dommage, et il serait intéressant que la Municipalité, voire le Conseil Communal cherche à encourager plus de liens entre la population générale et les paysans.*

**Municipalité :** *Il y a quelques années, il y avait déjà eu un commerce hebdomadaire sur la place François-Silvant ; malheureusement il n'avait pas fonctionné. Cependant, il n'y a pas eu d'analyse détaillée de pourquoi, et il n'est pas impossible qu'avec de nouvelles impulsions le marché puisse devenir une option viable de vente pour les paysans.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Inciter les paysans à faire des recherches pratiques dans le domaine de l'agriculture durable (subventions)

**JD :** *dans le même état d'esprit que la dernière proposition, il serait pas impensable que la commune « Ville et Campagne » soit un pionnier dans la réflexion commune de paysans et de citoyens pour rendre l'agriculture de manière générale plus durable. Le métier de paysan est cependant déjà suffisamment pénible : de nouvelles normes ou charges financières ne sont pas le meilleur moyen d'encouragement.*

**Municipalité :** *Les discussions avec les paysans ne sont pas forcément évidentes, ils incarnent la tradition... et ils tiennent à leurs manières de faire. Mais si les jeunes sont motivés, ils peuvent toujours entamer la discussion.*

**CC :** *À noter que sur les terrains arables de l'UNIL-EPFL, la gestion a été donnée à une équipe qui fera des recherches sur les méthodes de permaculture.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 1**

**Abstentions : 0**

- Voter la dissolution de la commission aménagements, qui entrera en vigueur quand les projets adoptés auront été transmis en proposition à la Municipalité.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**JD demande à l'assemblée si les jeunes ont de nouvelles propositions.** Deux sont amenées :

- La commission aménagements amène un projet de proposition d'aménagement du passage sous l'autoroute, en étudiant un projet de galerie pédestre (plus large que le demi-trottoir actuellement en place) et la construction de commerces dans le passage (soit entre les actuels ponts, soit dans la nouvelle galerie pédestre, idéalement aux deux endroits).  
L'idée serait de créer un lien pédestre entre Epenex et le reste d'Ecublens ; actuellement, la longue distance à parcourir sur un trottoir mal éclairé avec aucun point d'intérêt sépare le quartier du reste de la Commune pour les piétons. La synergie naturelle avec un parc Mont-Souplia rénové et une piste vita rendrait chaque projet encore plus avantageux.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Benjamin Barbotin propose que le Conseil des Jeunes organise un airsoft dans les locaux désaffectés de Maillefer.  
*JD* : un airsoft, avec des pelletes de peinture, serait pas optimal ; cependant, on peut facilement prendre contact avec le Swiss Laser Squad à Lutry pour qu'ils fournissent le matériel pour une partie. La difficulté d'organisation viendra principalement des autorisations diverses à obtenir.  
*Municipalité* : Les locaux de Maillefer sont privés : cette proposition, si elle est acceptée, sera principalement du ressort du Conseil des Jeunes, la Commune ne peut pas faire avancer la chose, à part éventuellement transmettre les coordonnées des propriétaires des locaux.

**Résultat du vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 1**

**Abstentions : 0**

Comme dernier point avant les propositions de modification des Statuts, JD propose de la part du Bureau de rejoindre la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes. Les nombreux avantages (disponibles sur <https://www.fspj.ch/index.php?id=1897&L=1>) seraient très utiles pour le Conseil des Jeunes, notamment en ce qui concerne l'aide à la formation des membres actifs.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## Proposition de modification des statuts

JD passe la parole à Diandra Wüthrich, secrétaire générale, pour le point de modification des statuts. Diandra présente la problématique qui a poussé à proposer autant de modifications : les directives sont par endroit difficilement lisibles, et de manière générale n'ont pas de cohérence sur le droit matériel.

La priorité est actuellement de se régulariser au niveau du droit matériel (c'est-à-dire le fond des Directives). Le Conseil des Jeunes était d'ailleurs au clair, quand il a commencé son mandat, qu'il fallait accepter les Directives telles quelles en septembre mais qu'une bonne partie devrait être révisée. (Note : le texte des propositions est en annexe au PV, sous forme PowerPoint).

Article 1 : Utilisation du masculin

*DW : le principe de ce changement est surtout formel : le fond est bien mais il s'agit d'un article de dispositions finales, pas d'article premier. Le principe d'égalité des sexes est évidemment un principe de fonctionnement du Conseil des Jeunes ; mais si on veut le traduire dans nos Directives avant les dispositions finales, sans recopier tous les autres droits fondamentaux, le plus simple est d'utiliser l'écriture épiciène. Le Bureau est d'avis que ça rendrait les Directives inutilement lourd à la lecture.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

Article 3 : compétences

*DW : Ici la question est simple. Le but du Conseil des Jeunes est de pouvoir organiser ses propres événements et utiliser son budget, sinon on serait juste en train d'augmenter la charge de travail du Service Jeunesse avec des propositions. Ajouter un alinéa qui nous accorde le droit d'utiliser notre budget et de contracter des obligations nous permet d'organiser des événements légalement.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 7 : Qualité de membre (domicile)

*DW : L'idée de cet article est de pouvoir faire du Conseil des Jeunes un organe inclusif, qui engage les gens dans la vie de la Commune. Un apprenti qui a fait toute son école au Pontet, dont tous les amis sont d'Ecublens, qui a un apprentissage à Ecublens et qui voudrait s'engager au Conseil des Jeunes est une ressource humaine précieuse.*

*On garde évidemment un garde-fou sous la forme du quota maximal, et d'une approbation explicite du Bureau, qui n'est pas nécessaire pour les membres domiciliés à Ecublens.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 7 : Qualité de membre (perte de qualité de membre)

*DW : L'article tel qu'il est actuellement n'est pas clair ; interprété littéralement, il signifie qu'un membre du Bureau élu à 25 quitterait le Bureau du jour au lendemain à son 26<sup>ème</sup> anniversaire. Ceci semble peu utile, et donc le Bureau propose une formulation plus explicite.*

*On a ajouté une prévision pour les situations d'urgence pour l'expulsion des membres, dont on sait malheureusement qu'elles arrivent.*

*Par ailleurs, on précise dans quels délais les pertes de qualité de membre entrent en vigueur, notamment pour régler ce qui peut encore être exigé de qui.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 13 : Organisation du Bureau

*DW : Principalement des changements pour la clarté du texte ; on précise à l'alinéa 1 que seuls les trois postes nommés ne peuvent pas être cumulés – un Président peut s'occuper du marketing en cas de besoin, ou un Trésorier de la gestion informatique.*

*L'alinéa 3 rend explicite que la reprise du poste n'est pas automatique, mais doit être fait par réélection.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 14 : Compétences du Bureau

*DW : deux modifications formelles qui permettent au Bureau de gérer ses activités, en formant et suspendant des Commissions en attendant que la prochaine Assemblée plénière puisse les valider, et une compétence explicite de gérer ses activités.*

*Il y a une modification de fond, qui est d'ailleurs le standard dans à peu près tous les milieux, de déculpabiliser le Bureau pour l'inopportunité de ses décisions en cas d'urgence. Ceci ne signifie pas que le Bureau est intouchable ; cependant, si en situation d'urgence le Bureau a pris une décision correcte, on ne pourrait plus lui reprocher de ne pas avoir pris une autre décision encore meilleure.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

Article 15 : Élection

*DW : La procédure d'élection, qui a donné lieu à une improvisation lors de l'Assemblée constituante, est réglée ici de manière claire. On met sur un pied d'égalité le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier ; et on précise que les postes élus nommément ne peuvent pas s'organiser librement.*

*Noelia Wüthrich, membre de l'Assemblée, propose d'inclure un quota de membres domiciliés à Ecublens, par symétrie avec la proposition sur les membres domiciliés hors de la Commune.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 16 : Suspension d'un membre du Bureau

*DW : La procédure d'expulsion actuelle est peu claire, et difficilement applicable si elle est interprétée littéralement. La nouvelle version clarifie et explique l'expulsion.*



**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 19bis : Compétences des Commissions

*DW : Actuellement, les commissions n'ont aucune compétence, seulement des buts. Par souci de clarté, on précise quels moyens sont à disposition des commissions, et notamment précise que le Bureau peut déléguer certaines tâches aux commissions, mais sans leur laisser de pouvoir de décision de manière disproportionnée.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Titre 7 : Finances

*DW : Tout le titre sur les finances est incohérent, peu claire et cela peut mener à des interprétations littérales contradictoires, ou dont le résultat concret irait contre le bon sens. La proposition est donc une réécriture complète du titre, et sa cohérence fait qu'il est proposé comme ensemble d'articles (20-21-21bis-22-22bis).*

*DW : L'ancien article 20 est séparé en deux nouveaux articles 20 et 21 ; le nouvel article 20 explique comment le Bureau établit le budget et rend ses comptes à la Municipalité ; le nouvel article 21 reprend l'alinéa 1 de l'ancien 20 et clarifie comment le Bureau fonde la proposition de budget à la Municipalité.*

*DW : L'article 21bis réécrit de manière lisible le concept du fonds de réserve ; la proposition reflète l'entente à laquelle le Bureau est arrivée avec le Service des Finances. L'article 22 indique de manière claire et a priori exhaustive les moyens par lesquels le Bureau peut engager son budget, de nouveau selon l'entente avec le Service des Finances.*

*DW : L'article 22bis est un engagement supplémentaire du Bureau de tenir sa propre comptabilité.*

*CC : Le plafond proposé sur le fonds de réserve est surprenant ; il défie complètement le but d'un tel fonds qui permettrait justement au Conseil des Jeunes de voir dans le long terme pour organiser des événements de grande envergure. C'est d'ailleurs le but de ces fonds dans d'autres structures.*

*JD : Evidemment, le Conseil des Jeunes aimerait pouvoir prévoir des événements de grande envergure qui soient prévus à perte. Cependant, la priorité maintenant est de faire passer cette première vague de modifications, et prévoir des événements sans grandes pertes financières. Dans un deuxième temps, quand les événements réguliers seront établis, on pourra revenir et proposer d'abolir le plafond en vue d'un projet concret.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 24 : Dissolution

*DW : Le Bureau est un peu tendu par l'épée de Damoclès qui rend le Conseil des Jeunes entièrement dépendant du bon plaisir de la Municipalité ; cette modification fait que le Conseil des Jeunes ne peut être dissout sans son accord seulement s'il n'est durablement plus en mesure de donner son accord.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 25 : Modification

**DW** : Dans le même esprit d'autonomie du Conseil des Jeunes, pour rendre les Directives cohérentes à l'interne, la modification des statuts se fait par la Municipalité et l'Assemblée plénière. Une modification reste plus facile pour la Municipalité que pour le Conseil des Jeunes, mais la première ne peut pas imposer un changement que les Jeunes refusent à une majorité large.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 8 : Principes

La proposition est amenée par l'Assemblée, pour clarifier l'engagement du Bureau et des Commissions les uns envers les autres de fonctionner ensemble plutôt que dans des compartiments hermétiques. JD propose une formulation simple et générale dans l'article sur les principes.

**Résultat du vote :**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**